

# Patinage de vitesse Canada

## « Respect des autres »

Titre de la politique: <b>Politique d'équité d'hommes et de femmes</b>	Politique no. <b>RES 200</b>
Date d'approbation: <b>5 mai 2000</b> Date d'approbation de la version en vigueur : <b>janvier 2005</b> Date de la dernière révision : <b>janvier 2005</b>	Pages : <b>3</b>

### 1. OBECTIF

- 1.1 Offrir aux femmes et aux hommes une gamme complète et équitable d'occasions afin de leur permettre de participer aux activités de Patinage de Vitesse Canada (PVC).

### 2. CHAMP D'APPLICATION

- 2.1 Cette politique s'applique à tous les employés, directeurs, bénévoles, entraîneurs, athlètes, officiels et membres de PVC alors qu'ils participent aux activités de l'organisation.

### 3. DÉFINITIONS

- 3.1 **Équité hommes/femmes** Est le principe et le processus d'allocation de ressources, programmes et décisions de manière équitable pour les hommes et les femmes sans discrimination basée sur le sexe.
- 3.2 **Équilibre hommes/femmes** Pour atteindre l'équité hommes/femmes dans l'administration, les politiques et les programmes du PVC en corrigeant toute mesure indésirable ou inéquitable dans les opportunités existantes pour les hommes ou les femmes.

### 4. PRINCIPES

- 4.1 PVC croit que l'atteinte d'opportunités équitables est une considération clé lors du développement, la mise à jour ou la prestation de politiques, programmes et projets de PVC et que les inquiétudes et les besoins des hommes et des femmes sont identifiés, promus et appuyés.

- 4.2 PVC croit que sa structure administrative encourage et fait la promotion complète et équitable des hommes et des femmes.

## **5. ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

- 5.1 PVC s'engage à promouvoir l'équité hommes/femmes et à reconnaître l'importance de mesurer toutes ses activités aux valeurs d'équité et de justice.

## **6. DISPOSITIONS**

- 6.1 PVC mettra en oeuvre un plan d'action pour l'équité hommes/femmes.
- 6.2 PVC fournira des opportunités équitables de participation et de compétition tant aux femmes qu'aux hommes.
- 6.3 Les besoins d'entraînement et de perfectionnement de chaque sexe seront définis et incorporés à l'intérieur des plans documentaires et des priorités de PVC.
- 6.4 PVC s'engage à être équitable au niveau du financement de ses programmes et services pour les hommes et les femmes tel que prévu dans les plans et priorités globaux de l'Association.
- 6.5 Le leadership de PVC encouragera et préconisera la représentation d'hommes et de femmes au sein des Comités et du Conseil d'administration.
- 6.6 PVC encouragera les hommes et les femmes à agir à titre de modèles pour les jeunes participants, croyant qu'il est essentiel les hommes et les femmes soient vus comme des meneurs en Patinage de Vitesse.
- 6.7 PVC déploiera des efforts à promouvoir le sport sans portrait-type masculin ou féminin, reflétant l'implication positive des hommes et des femmes à tous les niveaux et dans tous les rôles.
- 6.8 Dans les échanges avec des organisations externes au niveau international et interne, PVC préconisera et fera pression pour accroître les opportunités offertes aux hommes et aux femmes à titre de meneurs et de participants.

## 7. RÉVISION ET APPROBATION

- 7.1 Le Conseil d'Administration de Patinage de Vitesse Canada ainsi que le Directeur Général devront assurer la révision de cette politique à tous les deux ans.
- 7.2 Responsable du développement initial de la politique : **Lee McGreish**
- 7.3 Chef de l'élaboration de la présente politique: **Joyce Jackman**